

**ACONIT NAPEL
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

**ACONITUM NAPELLUS
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Aconitum napellus ad praeparationes homoeopathicas

Autre titre latin utilisé en homéopathie : **Aconitum**

DÉFINITION

Plante entière, fleurie, fraîche *Aconitum napellus* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification.

IDENTIFICATION

Racine principale napiforme, noirâtre, à cassure blanchâtre, portant de fines racines secondaires et accompagnée de la racine tubérisée fille. Tige droite, dressée, s'élevant jusqu'à 2 m de hauteur. Feuilles alternes palmatiséquées. Inflorescence sous forme d'une grappe de fleurs bleues rapprochées. Fleur, zygomorphe, en forme de casque à cinq pièces calicinales irrégulières. Sépale supérieur plus large que haut présentant une courbure arrondie et couvert de petits poils. Deux pétales supérieurs éperonnés, fixés à l'intérieur du casque calicinal formant des cornets nectarifères, les trois autres réduits à des languettes. Nombreuses étamines à filets poilus. Ovaire formé de trois carpelles qui donneront trois follicules d'environ 15 mm de longueur, appliqués contre la tige.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : au maximum 5 pour cent.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 60,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,0 g de drogue finement découpée.

Autres Aconits. La présence de fleurs à sépales jaunes et de feuilles laciniées signale une falsification par *A. anthora* L. La présence de fleurs jaune clair et de feuilles glauques palmatilobées signale une falsification par *A. vulparia* Reichenbach. La présence de fleurs bleues, de fruits ridés surmontés par un bec court, de feuilles palmées dont les lobes en forme de losange sont découpés en segments assez courts, d'un tubercule arrondi signale une falsification par *A. variegatum* L.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

SOUCHE

DÉFINITION

Teinture mère d'aconit napel préparée à la teneur en éthanol de 45 pour cent V/V, à partir de la plante entière, fleurie, fraîche *Aconitum napellus* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur ajustée : au minimum 0,02 pour cent et au maximum 0,05 pour cent *m/m* d'alcaloïdes totaux, exprimés en aconitine (C₃₄H₄₇NO₁₁ ; M_r 646).

CARACTÈRES

Aspect : liquide brun.

IDENTIFICATION

Prenez toutes les précautions de manipulation nécessaires.

Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. A 10 mL de teinture mère, ajoutez 1 mL d'*ammoniaque R* et agitez 2 fois avec 10 mL d'*éther R*. Évaporez jusqu'à siccité sous pression réduite, les phases étherées réunies. Reprenez le résidu par 0,5 mL de *méthanol R*.

Solution témoin. Dissolvez 10 mg d'*aconitine R* et 5 mg de *quinine R* dans 10 mL de *méthanol R*.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM *R*.

Phase mobile : *diéthylamine R*, *acétate d'éthyle R*, *toluène R* (10:20:70 V/V/V).

Dépôt : 20 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 15 cm.

Séchage : à l'air puis pendant 45 min à 100 °C. Laissez bien refroidir la plaque à l'air.

Détection : pulvérisez la *solution d'iodobismuthate de potassium R* diluée au 1/5 dans l'*acide chlorhydrique R2*. Examinez à la lumière du jour

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Haut de la plaque	
Aconitine : une bande orangée	Une à deux bandes orangées Une bande orangée (aconitine)
-----	-----
-----	Une bande orangée
-----	-----
Quinine : une bande orangée	Une à deux bandes orangées
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 40 pour cent V/V à 50 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 1,5 pour cent m/m.

DOSAGE

Evaporez sous pression réduite l'éthanol de 100,0 g de teinture mère. Ajoutez à la solution aqueuse résiduelle, 25 mL d'*acide sulfurique 0,5 M*. Agitez. Transvasez dans une ampoule à décantation de 250 mL. Rincez le ballon avec successivement 3 fois 10 mL d'*acide sulfurique 0,5 M*. Agitez après chaque ajout. Réunissez les solutions sulfuriques dans l'ampoule à décantation. Alcalinisez les phases acides réunies par l'*ammoniaque R* et agitez avec précaution, avec 20 mL de *chlorure de méthylène R*. Recueillez la phase organique. Reprenez la phase alcaline et recommencez l'opération avec chaque fois 20 mL de *chlorure de méthylène R* jusqu'à extraction complète des alcaloïdes^(T*). Réunissez les phases organiques et lavez les avec 20 mL d'*eau R*. Filtrez sur du *sulfate de sodium anhydre R* et rincez le filtre avec 3 fois 10 mL de *chlorure de méthylène R*. Réunissez les phases organiques. Evaporez sous pression réduite à siccité. Dissolvez le résidu dans 20,0 mL d'*acide sulfurique 0,01 M* et titrez par l'*hydroxyde de sodium 0,02 M* en présence de la *solution de rouge de méthyle R*.

1 mL d'*acide sulfurique 0,01 M* correspond à 12,92 mg d'alcaloïdes totaux, exprimés en aconitine.

^(T*) Evaporez à siccité quelques millilitres. Reprenez par 1 à 2 mL d'*acide sulfurique 0,5 M* et vérifiez l'absence d'alcaloïdes avec la *solution de tetraiodomercurate de potassium R*.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.